

b) - *Accessione del Cantone di Turgovia.*

10 aprile 1829.

Par suite de la Convention faite et passée le 26 Mars 1828 entre le St. Siège et les hauts Etats de Lucerne, Berne, Soleure et Zoug sur la réorganisation et nouvelle circonscription de l'Evêché de Bâle, mise en exécution depuis le 13 du mois de Juillet dernier; et conformément à la conclusion du conseil souverain du haut Etat de Thourgovie portant l'autorisation pour l'accession du dit Canton à l'Evêché susmentionné nouvellement organisé a été conclue

entre

Son Excellence Monseigneur Ostini, Archevêque de Tarse, nonce Apostolique près la Confédération Suisse,

et

Son Excellence Monsieur Joseph Charles Amrhy, Avoyer de la Ville et République de Lucerne et Monsieur le Baron Louis de Roll Conseiller d'Etat de la République de Soleure au nom et en qualité des Commissaires du haut Etat de Thourgovie,

En vertu de leurs pouvoirs, sauf la Ratification de leurs hauts Commettans, la Convention qui suit:

Art. 1.^{er} - La population Catholique du haut Etat de Thourgovie, séparée de l'ancien Evêché de Constance, sera à perpétuité réunie au Diocèse de Bâle nouvellement réorganisé.

Art. 2.^a - L'Election du Chanoine non résidant à fournir au chapitre Cathédral, se fera d'après le mode stipulé par l'article 12. de la Convention citée du 26 Mars 1828. pour le haut Etat de Berne, et ainsi tout ce qui a été accordé à ce dernier Canton relativement à cette élection, sera aussi applicable et confirmé au Canton de Thourgovie.

Art. 3.^e - Le Canton de Thourgovie participera de même à tous les droits et avantages accordés en général et en commun aux cantons contractans de Lucerne, Berne, Soleure et Zoug, et aura par contre à remplir également toutes les charges et obligations stipulées pour les dits Cantons dans la Convention précitée.

Art. 4.^{me} - Les ratifications de la présente Convention, expédiée en double et scellée seront échangées le plutôt possible.

Ainsi fait et conclu à Lucerne le dix du Mois d'Avril 1829.

Au nom
de Sa Sainteté.¹

Au Nom
du haut Etat de Tourgovie.¹

Dalla Copia in *Acta Congræg. Consist.* 1829, Pars 2^a, entro il n.º 22 (*Archivio della S. Congregazione Consistoriale*).